AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5007
FR0004178572-FS1305

17 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDICREA INTERNATIONAL

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2020, complété par un courrier reçu le 17 novembre 2020, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDICREA INTERNATIONAL et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDICREA INTERNATIONAL dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Covidien Group[2].

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 220C3571 du 11 septembre 2020, D&I 220C3966 du 29 septembre 2020 et D&I 220C4928 du 10 novembre 2020.